



international
jeunesse
représentation
fédéralisme
innovation sociale
formation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 décembre 2016

Bourses sanitaires et sociales : vers la fin d'une discrimination historique !

Depuis de nombreuses années, l'association nationale des étudiants sages-femmes (**Anesf**), la Fédération nationale des étudiant.e.s en soins infirmiers (**FNESI**), l'Association nationale des étudiants en kinésithérapie (**FNEK**), l'Union nationale des associations des étudiants en ergothérapie (**UNAEE**), l'Association nationale des étudiants en psychomotricité (**ANEP**) et la Fédération des associations générales étudiantes (**FAGE**) sont les seules organisations étudiantes représentatives à militer pour la fin d'une discrimination envers les étudiants des formations sanitaires et sociales.

C'est donc de manière unanime que nous saluons la validation par le Conseil National d'Évaluation des Normes, ce 15 décembre 2016, d'un **projet de décret relatif à l'alignement des critères et montants des bourses des filières paramédicales et de sage-femme sur les bourses du Crous**. Cette harmonisation concernera les **critères sociaux**, le **nombre** et le **montant** des échelons, à partir de la rentrée 2017.

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a transféré aux régions la gestion des bourses des formations sanitaires et sociales. Aucune mesure législative n'est cependant venue imposer après 2005 la revalorisation de celles-ci malgré l'augmentation du coût de la vie. Cette régionalisation a provoqué, au cours des années, des **inégalités grandissantes entre ces étudiant.e.s** d'une région à une autre, mais aussi avec le reste des étudiant.e.s, tou.te.s affilié.e.s au CROUS.

Pourtant, les aides sociales, qu'elles soient de nature financière ou matérielle, reposent sur un principe fondamental. Elles ont pour vocation de rompre les inégalités entre les différents étudiant.e.s, afin de permettre à tou.te.s l'accès à l'enseignement supérieur et à des conditions de vie décentes.

Par ailleurs, les filières concernées par le projet de décret sont prisées des personnes en reconversion professionnelle. Ainsi, 31% des nouveaux inscrits en première année de soins infirmiers avaient précédemment eu une activité salariée (DRESS 2014). C'est pourquoi il est important de souligner l'attention accordée à cette spécificité, par **la non-introduction d'un critère d'âge**. Cette mesure est essentielle car ces étudiants doivent pouvoir prétendre, au même titre que les autres, à des aides financières adaptées.

La FAGE et ses fédérations resteront donc vigilantes sur ce point jusqu'à la publication du décret au journal officiel afin que ce texte conserve ses valeurs d'inclusion au droit commun sans délaisser une partie des étudiant.e.s qu'il a pour but d'aider.

C'est une **grande victoire** pour la FAGE et ses fédérations et une **revendication historique** qui se voit aujourd'hui réaliser ! Cette mesure mettra un **terme à la ségrégation sociale inacceptable** des filières de sage-femme et paramédicales. Afin de poursuivre dans cette dynamique de justice sociale, il est à rappeler la **nécessité d'un transfert de gestion des bourses des formations sanitaires et sociales aux Crous, étape cruciale pour une égalité des droits.**

contacts presse



Sophie Boury

Attachée de presse de la FAGE

06 75 33 79 30

sophie.boury@fage.org



Eléonore Bleuzen

Présidente de l'ANESF

06 74 62 52 31

president@anesf.com



Joachim Le Tallec

Attaché de presse de la FNEK

07 70 06 76 45

presse@fnek.org



Céline Navarro

Présidente de l'ANEP

06 66 99 26 35

presidente@anep-asso.fr



Cassandra Lavigne

Présidente de l'UNAEE

06 64 71 92 91

president@unae.org



Clément Gautier

Président de la FNESI

06 40 81 65 09

president@fnesi.org

5 rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris
Tél. +33 1 40 33 70 70 - contact@fage.org

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de ESU et du NAJEP

www.fage.org